

Image not found or type unknown



Succession et plan d'épargne logement

Par **chimelle**, le **04/02/2013** à **10:10**

bonjour

Nous étions titulaires l'un et l'autre d'un PEL.

Il se trouve que le PEL ouvert à mon nom a été inclus dans l'actif de la succession suite au décès de mon Mari.

Ma Banque m'avait dit que ce PEL restait mon bien propre et ne devait donc pas être inclus dans cet actif.

Merci de bien vouloir me préciser ce qu'il en est légalement.s

Par **trichat**, le **04/02/2013** à **10:25**

Bonjour,

Si ce compte PEL a été ouvert à votre nom propre, il reste un bien propre et ne doit pas figurer dans l'actif successoral de votre mari.

Voir avec votre banque qui a peut-être communiqué au notaire le montant de votre compte PEL par erreur.

Cordialement.